



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris - travaux de rénovation de la rue Achille Garnon

Séance du 5 octobre 2017

Convocation du 29 septembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Laurent,  
M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,  
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Louis Oheix,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Thibault Hennion par M. Francis Brunelle,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

Mme Pauline Schmidt,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 5 octobre 2017

**OBJET** : Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris - travaux de rénovation de la rue Achille Garnon

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le projet de convention établi par le territoire Vallée Sud-Grand Paris pour la réalisation de travaux de rénovation de la voirie pour le compte de la Ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et le territoire Vallée Sud-Grand Paris pour la réalisation des travaux de rénovation de la voirie de la rue Achille Garnon à la suite des travaux d'assainissement.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. J. L.*